



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division
Aménagement des
Territoires

Pôle évaluation
environnementale

Tél. : 03 20 40 43 27

ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Direction de la citoyenneté
et des libertés publiques
Rue Ferdinand Buisson
62 020 Arras Cedex 9

A l'attention d'Alain Roszak

Lille, le

10 FEV. 2014

**Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité
environnementale, suite à la consultation relative au projet de construction d'un
crématorium sur la commune de Réty**

Réf : 2013-1443

Copie : SGAR, ARS, Ville de Réty, DREAL (UT du littoral)

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets, prévue par l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier relatif au projet de construction d'un crématorium sur la commune de Réty, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 9 décembre 2013.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site internet, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement. Cette information figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Michel Pascal